



Certificat d'aptitude professionnelle agricole

JARDINIER PAYSAGISTE



APPRENTISSAGE



PAYSAGE

CAPa JP

Voie de formation : apprentissage

Nature : formation diplômante

Niveau : 3

Durée : 2 ans (3640 heures) - de septembre à juin*

**Durée modulable en fonction du niveau initial de compétence du candidat*

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme procède à la réalisation et à l'entretien des jardins ou des espaces verts à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

Il connaît précisément les végétaux et leurs caractéristiques et peut assurer la maintenance des matériels utilisés.

Les activités de l'ouvrier qualifié en travaux paysagers se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Avoir entre 16 et 29 ans révolus*
- ✓ Avoir suivi au minimum la classe de 3e pour les candidats âgés de moins de 16 ans
- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage
- ✓ Satisfaire à un entretien de motivation et à des tests de positionnement

**Des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat*

LES + DE LA FORMATION



- ✓ Individualisation du parcours de formation selon le profil du candidat
- ✓ Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute
- ✓ Séances de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- ✓ Possibilité de stages à l'étranger

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignement général

- ✓ MG 1 : Agir dans des situations de la vie sociale
- ✓ MG 2 : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle
- ✓ MG 3 : Interagir avec son environnement social

Modules d'enseignement professionnel

- ✓ MP 1 : Insertion du salarié dans l'entreprise
- ✓ MP 2 : Maintenance des matériels
- ✓ MP 3 : Mise en place d'aménagements paysagers
- ✓ MP 4 : Travaux d'entretiens paysagers

Module d'initiative professionnelle

- ✓ MIP : L'osier vivant

RYTHME DE LA FORMATION

	1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE
Centre de formation	12 semaines (420 heures)	12 semaines (420 heures)
Milieu professionnel	40 semaines (1400 heures) dont 5 de congés payés	40 semaines (1400 heures) dont 5 de congés payés

La pédagogie de l'alternance repose sur un rythme moyen d'1 semaine en formation et 3 semaines en milieu professionnel.

Plus d'infos sur le calendrier de l'alternance en contactant le centre de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées par des contrôles en cours de formation (CCF) ainsi qu'à l'épreuve ponctuelle terminale (EPT).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Arboretum
- ✓ Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure...)
- ✓ Laboratoires (physique-chimie, biologie)
- ✓ Centre de documentation et d'information
- ✓ Centre de ressources
- ✓ Salles informatiques
- ✓ Amphithéâtre
- ✓ Salles d'éducation socio-culturelle pour les pratiques artistiques
- ✓ Équipements sportifs (gymnase, terrains, salles spécialisées)
- ✓ Travaux pratiques, chantiers extérieurs, sorties et voyages pédagogiques
- ✓ Interventions de professionnels



INFORMATION & INSCRIPTION

Responsables de la formation

Isabella CARMISCIANO

Mél : isabella.carmisciano@educagri.fr

Florent DOMINICZAK

Mél : florent.domiczak@educagri.fr

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Référente santé, vie sociale et handicap

Marine CADDEO

Mél : marine.caddeo@educagri.fr

Formez-vous aux métiers
du vivant !



CHIFFRES CLÉS*



Réussite aux examens

100%

Poursuite d'études

67%

Insertion professionnelle à 6 mois

33%

Interruption en cours de formation

29%

Rupture des contrats d'apprentissage

17%

Satisfaction des apprenants



FRAIS DE FORMATION

- Aucun frais de formation
- Frais connexes (correspondance, droit de copie) : 75 €*
*Tarifs revalorisés chaque année

FINANCEMENT

La formation est financée par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'employeur.

RÉMUNÉRATION

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire minimum dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

- Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels/du paysage
- Agent d'entretien des parcs et jardins
- Jardinier paysagiste/des espaces verts
- Aide-jardinier
- Manœuvre des espaces verts

L'ouvrier qualifié en travaux paysagers peut exercer son activité dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans un organisme d'insertion ou, plus rarement, dans une entreprise horticole, de travaux forestiers, des territoires ruraux ou encore de travaux agricoles.

POURSUITES DE FORMATION

Le CAPa JP débouche sur la vie active, mais il est possible de continuer à se former en préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet professionnel (BP).

Poursuites de formations proposées à Courcelles-Chaussy :

- BPA Travaux des Aménagements Paysagers ●
- Bac pro Aménagements Paysagers ●●
- BP Conducteur de Machines Agricoles ●●
- BP Aménagements Paysagers ●

Voies de formation : ● scolaire ● apprentissage ● continue

RNCP : 38386 (enregistré 09/07/2015)
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire

Mis à jour le 16 avril 2024

*Données 2023 (plus de détails sur www.campus-courcelles.fr/campus-courcelles-chaussy/engagements/sources-et-methodes-de-calcul et sur www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil)

